

**Commune de
Vuillafans**

Procès-verbal du conseil municipal
du vendredi 29 janvier 2021

Date de convocation : 25/01/2021

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	13
Nombre de membres absents excusés :	2
Nombre de membres absents :	0

Le vendredi 29 janvier 2021 à 20 h 30, le Conseil Municipal de Vuillafans dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en lieu habituel, sous la présidence de Claude CURIE, Maire.

Membres présents : Claude CURIE, Yves GAMELON, Bernard WOZNY, Sylvie PERRET-GENTIL, Anne-Lise BOESINGER, Céline BOUVERET, Patrick CHANUSSOT, Marie-Thérèse CRETIN GUTH, Benjamin DOLE, Michelle HOUSER, Alain KIBLER, Jean-Benoît LAMBERT, Stéphane MEREL.

Absents excusés : Rémi JEANNINGROS (procuration à Bernard WOZNY), Olivier THOURIN (procuration à Claude CURIE).

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 30.

Sylvie PERRET-GENTIL est nommée secrétaire de séance.

1°) – Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 8 janvier 2021

Le conseil à l'unanimité des membres présents approuve le compte rendu du conseil municipal du 8 janvier 2021.

2°) – Délibération pour l'avenant n° 1 au contrat de prestation de curage et le contrôle des ouvrages de la station d'épuration

M. le Maire informe le conseil municipal que la Ste de Distribution Gaz et Eau a procédé à la fourniture et pose d'un débitmètre sur le déversoir d'orage situé au poste de relèvement de la station d'épuration. Cet équipement a été imposé par l'Agence de l'eau, afin d'avoir un suivi journalier des volumes d'eaux usées rejetés dans le milieu naturel, cela permettra de gérer au quotidien les données de cet appareil, notre prestataire a proposé un avenant au contrat actuel et un tarif de 436,00 euros HT par semestre pour le suivi des données journalières, l'envoi d'un rapport journalier par mail, une synthèse annuelle des valeurs et l'étalonnage de la sonde. Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.

3°) – Délibération pour autoriser le Maire à demander toutes les subventions mobilisables et l'autoriser à signer les documents afférents au dossier de réhabilitation de la Salle des Fêtes

M. le Maire informe le conseil sur l'état d'avancement du projet de réhabilitation de la salle des fêtes, il précise que le Cabinet Machurey a fait procéder à des forages de contrôle autour de la cuisine actuelle, afin de vérifier la nature du sol sur lequel repose cette annexe. Le rapport d'expertise mentionne que le bâtiment repose sur du remblai et qu'en conséquence il sera nécessaire de faire des piliers pour assurer une stabilité au nouveau

bâtiment, le surcoût s'élève à 60 000,00 euros Hors Taxes, à cela il faut rajouter les modifications de la salle des fêtes pour un coût de 80 000,00 euros Hors Taxes, ce qui porte le total du projet à 740 000,00 euros Hors Taxes et devra faire l'objet d'un avenant avec le Cabinet Machurey. Après une présentation des futurs plans et un tour de table, M. Le Maire demande au conseil de se prononcer sur les modifications proposées, le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.

M. le Maire demande également au conseil municipal, l'autorisation de demander toutes les subventions mobilisables auprès des institutions Co financeurs (Etat, Région, Département et SYDED) et l'autoriser à signer les documents afférents au dossier de réhabilitation de la Salle des Fêtes. Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.

4°) – Délibération pour autoriser le Maire à demander toutes les subventions mobilisables et l'autoriser à signer les documents afférents au dossier de réhabilitation du réseau d'assainissement collectif

M. le Maire demande au conseil municipal, l'autorisation de demander toutes les subventions mobilisables auprès de l'Agence de l'Eau Rhône, Méditerranée, Corse et le Département et l'autoriser à signer les documents afférents au dossier du réseau d'assainissement collectif. Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.

5°) – Délibération pour autoriser le Maire à signer un contrat de prêt auprès des organismes bancaires (Banque Populaire, Crédit Agricole, Crédit Mutuel et Caisse d'Epargne) au mieux disant pour la réhabilitation du réseau d'assainissement collectif

M. le Maire informe le conseil qu'à l'issue de la première réunion de chantier avec le maître d'œuvre du Cabinet André et l'entreprise Malpesa, nous avons constaté un dysfonctionnement sur le réseau d'assainissement collectif de la Route de Besançon, le tronçon a été construit sans aucune pente facilitant l'écoulement des eaux usées. Afin de réaliser le renouvellement de ce collecteur, il est nécessaire de reprendre complètement le projet sur ce secteur en ajoutant un poste de relèvement au niveau de la « Vierge », la pose d'un collecteur en parallèle de celui existant et de raccorder le collecteur d'eaux usées de la Rue Carnot. Il précise que le surcoût s'élèvera à 73 177,02 euros Hors Taxes et que le total du marché serait de 245 581,09 euros Hors Taxes et devra faire l'objet d'un avenant avec le Cabinet André. Après un tour de table, le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.

M. le Maire demande également au conseil municipal, l'autorisation de signer les contrats de prêt, auprès des organismes bancaires au mieux disant pour la réhabilitation du réseau d'assainissement collectif. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

6°) – Délibération pour autoriser le Maire à acheter les terrains pour l'euro symbolique appartenant à M. Daniel DUBOIS, parcelles situées "Les Petites Combes" cadastrées AE 195 de 4 ares et AE 197 de 0,48 ares

M. le Maire informe le conseil sur cette affaire, il rappelle que le conseil municipal en 1984 avait déjà débattu sur cette proposition de M. Daniel DUBOIS et qu'aucune suite n'avait été donnée, il rappelle également que lors d'un conseil municipal du 29 juin 2018, il avait été décidé de reprendre contact avec l'intéressé. Aujourd'hui à l'issue de plusieurs réunions de travail et l'accord de M. Daniel DUBOIS, M. Le Maire demande au conseil municipal, l'autorisation d'acheter pour l'euro symbolique à M. Daniel DUBOIS, les parcelles situées aux Petites Combes, cadastrées : AE 195 de 4 ares et AE 197 de 0,48 ares. Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.

7°) – Délibération pour autoriser le Maire à échanger à surface égale environ 385 m² de la parcelle communale située "Les Petites Combes" cadastrée AE 319 contre 385 m² de la parcelle cadastrée AE 182 appartenant à M. Daniel DUBOIS

M. le Maire demande au conseil municipal, l'autorisation d'échanger à surface égale environ 385 m² de la parcelle communale située "Les Petites Combes" cadastrée AE 319 contre 385 m² de la parcelle cadastrée AE 182 appartenant à M. Daniel DUBOIS, ceci afin de permettre de lui donner un accès sur la rue de la Gare. Cette transaction fera l'objet d'une servitude entre les parties, tout au long de la parcelle AE 182 concernant le chemin rural et également l'établissement d'une convention de partenariat aux frais de la viabilité future en réseaux humides et réseaux secs du futur « lotissement communal » projeté aux Petites Combes, cette convention sera établie par Maître ZEDET. Il est précisé que les frais de géomètre seront à la charge de M. Daniel DUBOIS. Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.

8°) - Présentation du projet d'aménagement de la RD 27 située rue Jean Pierre Bangué en liaison avec M. R.TOURNIER de la DDT

M. Le Maire présente la proposition d'amélioration de la circulation au niveau de la Rue Jean-Pierre Bangué, sur proposition de M. René TOURNIER de la Direction Départementale du Territoire, il est proposé, de déplacer le panneau « VUILLAFANS » vers le chemin d'accès de la propriété de M. Hervé CHAPEAU, d'installer à l'entrée du village un panneau de limitation de vitesse de 30 km/h et un panneau de rétrécissement de chaussée. La chaussée sera matérialisée de chaque côté par des bandes blanches afin de diminuer la largeur de la route. Un panneau de cédez le passage aux véhicules sortants sera également installé. Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.

9°) - Présentation de Trait'Loue qui se déroulera le 10 juillet dans la Vallée de la Loue dont une épreuve débutera au camping du Pré Bailly

M. Le Maire présente le projet de manifestation d'un raid sportif regroupant les épreuves de Canoé, VTT, Trail, organisées par l'association «Triatloue Organisation », si les conditions sanitaires le permettent la commune de Vuillafans doit donner son accord pour que « Triat' Loue » prévu le 10 juillet 2021 ait lieu et dont le départ des épreuves est prévu au Camping du Pré Bailly. Une réunion technique est prévue courant février avec les organisateurs. Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.

10°) – Présentation du projet du bulletin municipal

Mme Anne-Lise BOESINGER présente le projet du bulletin municipal pour l'année écoulée, un gros travail a déjà été réalisé. Ce bulletin sera distribué d'ici fin février. Merci Anne-Lise.

11°) – Démission de l'agent municipal en charge de l'entretien des bâtiments

M. Le Maire informe le conseil que l'agent municipal chargé de l'entretien des bâtiments a donné sa démission ; le poste reste à pourvoir, cela concerne 2 h 30 de ménage par semaine et pour la période estivale de juillet et août en appui avec la gérante du camping il est prévu une heure de ménage, par jour supplémentaire. Pour les personnes intéressées, elles pourront d'ores et déjà envoyer leurs candidatures à la Mairie.

12°) – Délibération pour le transfert des compétences eau et assainissement collectif

Après présentation par M. le Maire de l'argumentaire élaboré en commission de la Communauté de Communes Loue Lison pour le transfert des compétence en assainissement collectif et en eau potable et après avoir débattu et répondu aux différentes questions, le conseil a procédé au vote :

- Transfert de la compétence de l'assainissement collectif en 2023 : 3 voix pour, 12 voix contre dont 2 procurations.
- Transfert de la compétence eau potable en 2024 : 14 voix contre, dont 2 procurations et 1 abstention.

Questions diverses :

M. Le Maire informe le conseil, compte tenu des mesures sanitaires et à titre exceptionnel, on ne pourra pas organiser le repas de nos aînés cette année, il propose en compensation, de leur attribuer deux bons d'achat de 15 euros par couple à valoir auprès des commerçants du village. Le conseil se prononce favorablement à l'unanimité des membres présents pour la réalisation de cette opération.

L'ordre du jour étant épuisé le Maire clôt la séance.

Le Maire, Claude CURIE

BOESINGER Anne-Lise	BOUVERET Céline	CHANUSSOT Patrick	CRETIN-GUTH Marie-Thérèse	CURIE Claude
DOLE Benjamin	GAMELON Yves	HOUSER Michelle	JEANNINGROS Rémi	KIBLER Alain
LAMBERT Jean- Benoît	MEREL Stéphane	PERRET-GENTIL Sylvie	THOURIN Olivier	WOZNY Bernard